REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE CENTRES

Nombre de membres	Séance du 14 décembre 2023		
en exercice: 11			
	Le 14 décembre 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 07 décembre		
Présents: 10	2023, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES		
	Sont présents: Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT,		
Votants: 10	André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Françoise BESSIERE,		
<u> </u>	Régis BARRIA, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY		
	Représentés:		
	Excusés:		
	Absents: Jacques GENIEYS		
	Secrétaire de séance: Edith GAUBERT		

Ordre du jour:

- Approbation des comptes rendus du conseil municipal du: 26/10/2023 et du 01/12/2023
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques (réseaux secs) dans le bourg de Centrès *Délibération*
- Validation des lampadaires solaires Délibération
- Loi APER Energies Renouvelables
- Nouveau calcul de la prestation de services de l'Atelier TRIADE et LBP Délibération
- Prime d'inflation aux agents Délibération
- Achat tronçonneuse Délibération

Questions Diverses

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 26/10/2023 et du 01/12/2023

OBJET : Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de RD587 bourg CENTRES DE 2023 079

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la **RD587 bourg CENTRES**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** RD587 bourg CENTRES est estimé à **144 614 € H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les <u>30 %</u> du montant ci-dessus soit <u>43 384,20 €</u>, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Concernant le **réseau de télécommunication** et compte tenu de l'absence d'appuis communs les travaux (génie civil et câblage cuivre) sont estimés à **31 955 € H.T.** La participation de la commune portera sur <u>19 227.50</u> €, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

Cette somme correspond à 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil soit 19 227,50 € du projet estimé à 25 455 € H.T et à laquelle s'ajoute les frais de câblage Orange, à votre charge, estimés à 6 500 €.

Tenant compte d'un projet d'appareil d'éclairage public en photovoltaïque, en complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter <u>la reprise des appareillages existants</u> (génie civil et câblage). Ces derniers représenteraient un coût estimatif de 6 500 Euros H.T. Cette somme sera à budgétiser en intégralité par votre commune.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA comme définit dans la convention ci jointe. De ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 300,00 €.

En conclusion la contribution de la commune sur les travaux d'éclairage public est de 6 500,00 + 1 300,00 = 7 800,00 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14 ou M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 7 800,00 €,
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.
- De signer la convention temporaire de la maitrise d'ouvrage d'éclairage public.

Vote pour: 10 Vote contre : 0 Vote abstention:

OBJET : Validation du devis Fonroche installation de 10 éclairages publics - Bourg de Centrès DE 2023 080

Madame le Maire présente le devis actualisé de la société Fonroche pour l'installation de 10 lampadaires solaires à LED. Le devis s'élève désormais à 34 727.70 € HT contre 31 358 € HT 9 lampadaires du devis précédent.

Madame le Maire expose qu'il faut rajouter un lampadaire. Ainsi on évite un enfouissement de lignes sur la RD 587. Elle rappelle les subventions acquises suivantes.

Subventions

Fonds verts: 9 407.40 € SIEDA : 3 150.00 €

TOTAL: 12 557.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis pour cet investissement d'un montant de 41 673.24 TTC.

Vote pour: 10 Vote contre : 0 Vote abstention:

OBJET: Nouveau calcul de la prestation de services de l'Atelier TRIADE et LBP DE 2023 081

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement coeur de village de Taurines et de Tayac qui fait l'objet d'un marché avec la SARL Atelier Triade et la SARL LBP Etudes et Conseil.

Le montant initial du marché public est de :

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT: 32100,00

Montant TTC: 38520,00

L'objet de l'avenant N°1 est la fixation du forfait définitif de rémunération du marché suite à la détermination du coût prévisionnel définitif des travaux (C) à l'issue des études de conception et en application de l'article 6 du CCAP.

Coût prévisionnel des travaux (C) à l'issue des études de conception

	Taurines	Tayac	Total
Enveloppe C0 :	320 000,00	130 000,00	450 000,00
Taux T0 :	6,80%	6,80%	6,80%
Enveloppe à l'issue des études de conception :	542 293,00	114 041,60	656 334,60
Taux T :	6,26%	7,07%	6,40%

Taurines : 542.293,00 €HT

C>1.15xC0: T=0.92 x 6.80, soit T=6.26%

Tayac: 114.041,60 €HT

 $0.8 * Co \le C \le 0.9 * Co T=1.04 x 6.80$, soit T=7.07%

La commune engage la tranche optionnelle $N^{\circ}1$, et ne donnera pas suite à la tranche optionnelle $N^{\circ}2$.

à savoir l'aménagement du village de Tayac.

A la demande de l'agence de l'Eau Adour Garonne, les études de conception ont été reprises pour répondre à leur cahier des charges, soit une plus-value de 5.088,88 €HT correspondante à la Phase AVP de Taurines.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA :20%

Montant HT: 43.740,74Montant TTC: 52.488,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant N°1

Vote pour: 10 Vote contre : 0 Vote abstention:

OBJET: Achat tronconneuse DE 2023 082

Madame le Maire expose la nécessité d'acquérrir une tronçonneuse. Deux devis ont été réalisés. Madame le Maire demande à valider l'achat d'une tronçonneuse Stihl au Garage Gaubert pour un montant de 825 HT (990 TTC)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'acquérir ce matériel pour un montant de 825 HT (990 TTC) et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

Vote pour: 10 Vote contre : 0 Vote abstention:

Questions Diverses

• Loi APER Energies Renouvelables

Madame le Maire donne les informations concernant la loi APER et informe qu'une réunion publique est prévue le vendredi 19 janvier 2024 salle des fêtes de Tayac.

• Prime d'inflation aux agents

Madame le Maire informe qu'un décret (n°2023-1006 du 31 octobre 2023) porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le comité Social Territorial sera saisi en jnavier pour avis sur cette prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle II est envisagé de verser la prime exceptionnelle aux agents comme suit :

- Francis POMAREDE 300€
- Sébastien VAYSSE 300 €
- Françoise COUPIAC 500 € (au prorata du temps partiel)

• Vœux du Maire

Mercredi 14 Janvier 2024 à 11h salle des fêtes de Tayac

• Subventions Fenêtres du château

Tableau récapitualif des subventions accordées

Subventions	Acquises	Demandées
DETR	14 541 €	19 388 €
Conseil Départemental	12 000 €	
TOTAL	26 541 €	19 388 €

• Bulletin municipal

En cours de rédaction. Paraîtra en début de la nouvelle année

La séance est levée à 22h30